



Conseil de Communauté

Délibération n°1572019

Jeudi 14 novembre 2019 – 18h30

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 42

Présents : MM. Jacques GRAVEGEAL, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Françoise POUDEROUX, Christine MEYER, MM. Jean-François LARRIBET, Richard PITAVAL, Mme Nancy LEMAIRE, MM. Patrick LAOUT, Philippe MATHAN, Mmes Daniëlle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, MM. Jean CHARPENTIER, Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Philippe BOUCHOUX, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Nancy LEMAIRE, M. Christophe TRIOL représenté par Patrick LAOUT, M. Joël MOYSAN représenté par Jean-François LARRIBET et M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD.

Absents excusés : MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie FROIDURE et M. Jérôme PIETRERA.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES

Objet : Participation au Forum du Financement 2020 organisé par la CCI de l'Hérault

Monsieur Jacques Gravegeal, vice-président délégué au développement économique, rappelle que le Forum du Financement d'entreprises a été initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault en 2014 et propose aux chefs d'entreprise et dirigeants de tous secteurs d'activité, un panorama complet des aides publiques et de l'offre privée pouvant financer leur développement ainsi qu'un regard expert sur leurs projets.

Cet évènement offre l'opportunité de rencontrer en un lieu unique l'ensemble des organismes de développement économique, les banquiers, les capitaux risqueurs, les fonds d'investissement, les experts et les solutions de financement participatif.

La 6^{ème} édition, qui s'est déroulée au mois de mars 2019, a rassemblé plus de 250 chefs d'entreprises et 250 acteurs du financement. Plus de 720 rendez-vous ont ainsi eu lieu, répartis entre des rendez-vous programmés et des rendez-vous spontanés.

84% des chefs d'entreprises sont satisfaits de l'offre du Forum et 94% des partenaires considèrent que l'évènement a atteint les objectifs recherchés de rencontre avec les entreprises. Les ateliers ont attiré 230 personnes autour du renforcement du haut du bilan et les aides de la région Occitanie. 2/3 des participants viennent de la Métropole de Montpellier et 87% viennent de l'Hérault ; il s'agit globalement de TPE, de 6 salariés en moyenne, dont le chiffre d'affaires cumulé est de 81 millions d'euros. Ces entreprises recherchaient 152 millions d'euros d'investissement pour leurs projets (de 600 K€ à 1 million d'euros).

Pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel, l'objectif est d'être au plus près des entreprises et des porteurs de projets et de faire connaître le territoire et les atouts du Pays de Lunel. Elle a ainsi rencontré 15 entreprises lors de l'édition 2019.

La CCI de l'Hérault propose à la Communauté de Communes du Pays de Lunel d'être partenaire de la 7^{ème} édition qui se déroulera le 12 mars 2020 au stade Yves du Manoir (GGL Stadium) à Montpellier.

Ce partenariat inclut la mise à disposition d'un stand d'exposition dans l'espace « Collectivités » du Forum, la présence du logo de la Communauté de Communes du Pays de Lunel sur la page d'actualité et les pages dédiées au Forum sur le site internet de la CCI et sur tous les supports d'information diffusés avant, pendant et après le Forum, ainsi que la description des activités et aides proposées par la Communauté de Communes.

Afin de soutenir cette manifestation, une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lunel à hauteur de 1 500€ TTC est demandée par la CCI de l'Hérault.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président**, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat relative au Forum du Financement 2020 avec la CCI de l'Hérault,

APPROUVE la participation financière de la CCPL au Forum du Financement 2020 à hauteur de 1 500€ TTC,

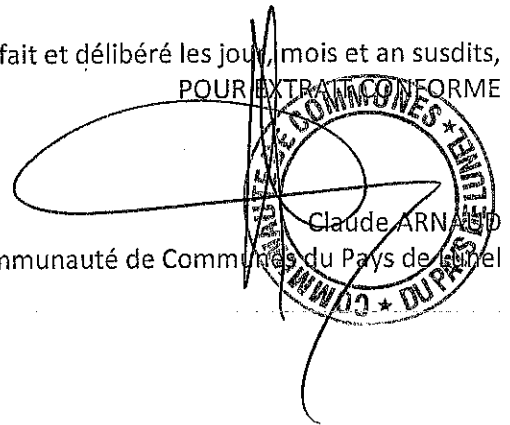
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020, articles et chapitres prévus à cet effet,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le Publication du 29/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex